

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

Vol. II.

QUÉBEC, VENDREDI 10 FEVRIER 1860.

No. 43.

LE MOT DE L'ENIGME.

Voici ce que nous lisons dans le "Courrier de Saint-Hyacinthe :

"La bonne ville de Québec se dépeuple rapidement. Ce fait lamentable est malheureusement trop certain. A quelles causes que l'on assigne cette étrange anomalie, il n'en est pas moins vrai que la population de cette cité a subi, surtout depuis deux ans, une diminution extraordinaire. En 1857, durant l'élection générale, 15,000 votes, — on se le rappelle très-bien — ont été enrégistrés. Quo doit-on penser en voyant le nombre des électeurs portés sur la liste électorale qui vient d'être terminée, s'élever seulement à 6,000 ? Cette disproportion incompréhensible nous frappe d'épouvante. "L'Observateur" voudrait-il nous donner le mot de cette lugubre énigme ?"

L'énigme est pour nous facile à expliquer :

En 1857, le nombre des voteurs de Québec qualifiés a voter s'élevait à environ 6,000 ; mais comme ils étaient presque tous opposés aux ministres-parjures, ceux-ci élevèrent — sur le papier — à 15,000 le nombre des voteurs Québécois ! Après le parjure qui brille encore sur le front de nos ministres, comme la marque d'un fer rouge sur l'épaule d'un galbrien, l'escamotage de l'élection de Québec est aux yeux de tout citoyen honnête la preuve la plus forte de l'infamie de leur conduite. Aujourd'hui, ils changent de tactique et jouent la contre partie de leur rôle. Si les listes électorales étaient faites avec justice, 8,000 électeurs auraient droit de voter aux prochaines élections parlementaires, mais Cartier a donné ordre à ses valets de retrancher les noms de tous ceux qui sont connus comme libéraux. De cette manière un quart des voteurs de Québec est disqualifié !

Maintenant si l'on dit que la ville de Québec se dépeuple, nous confirmerons cet avancé, mais nous dirons que si d'un côté ses meilleurs citoyens l'abandonnent, d'un autre côté, aussi, des centaines de cultivateurs des campagnes environnantes chassés par la misère et traqués par le gouvernement les remplacent. En d'autres termes : Québec gagne en population pauvre ce qu'il perd en richesse et en talent. N'est ce pas là du progrès ?

LE LIBRE ECHANGE.

Le dernier vapeur nous a apporté une nouvelle aussi importante qu'inattendue : l'empereur Napoléon III s'est, paraît-il, déclaré en faveur du libre échange. L'Europe savait depuis longtemps que l'empereur des Français avait, sur l'économie politique, des idées assez semblables à celles de Cobden, mais les diplomates ne croyaient pas qu'il jugerait le moment venu de les appliquer en France : la diplomatie a été, de nouveau, pris par surprise.

En voyant un pays gouverné par un despote heureux et assez rusé pour faire la fortune de la France en ne s'oubliant pas lui-même, entrer hardiment dans la voie du progrès économique, il est vraiment triste de voir le Canada pays où règne la liberté politique s'embourber dans l'ornière du système protectionniste. Quand les autres peuples s'efforcent de faire adopter par leurs gouvernements les véritables principes économiques, nous autres Canadiens, grâce au tutelage ruineux que nous imposent Cartier, Galt et compagnie, nous voyons la banqueroute et la famine nous étendre d'avantage de jour en jour. Quand, partout ailleurs, on avance, on progresse, en Canada, on rampe ou l'on recule. Les marchands succombent sous le poids des lourds impôts et les citoyens se privent des articles les plus nécessaires parce que les droits douaniers obligent les premiers à vendre leurs effets à des prix bien au-dessus des moyens pécuniaires des consommateurs. Un marchand qui importe pour un montant de \$1000 doit payer, à l'avance, 300 et même 400 piastres pour droits de douane ! Est-il étonnant, après cela, que la banqueroute et, par conséquent, la ruine se repande partout ? Mais qu'importe à nos ministres-parjures que la misère publique soit rendue à l'état de calamité ? Le ministre-parjure se maintient, nous dirons plus : est sauvé ! George Brown est tenu à l'écart ! Les démocrates Canadiens-Français sont excommuniés, calomniés, vilipendés ! Tout va bien ! Vive Cartier ! Vive ses suppôts ! Vive l'agiotage ministériel !

Ainsi parlent les "moutons".... noirs ou "bleus" !

Soit : les moutons sont destinés à être tondus !

LE PARLEMENT.

L'ouverture du parlement canadien est de nouveau prorogé ! Pourquoi ce nouveau retard ?

Nous savons de source certaine, comme dirait notre ami Trépassé, que des ordres furent donnés, samedi dernier, de retarder, jusqu'à minuit, l'impression de la "Gazette Officielle" parce que ceux des ministres-parjures qui, cette année, gardent la baraque ministérielle voulaient attendre l'arrivée du dernier vapeur transatlantique pour annoncer ou remettre selon le cas, la réunion des chambres. Comme le petit Eaw canadien n'était pas encore débarqué à Portland samedi dernier, ses collègues ont, de nouveau, annoncé que la réunion des députés canadiens n'aurait lieu qu'aux calendes grecques !

Est-ce là ce qu'ils avaient promis ? Ne devaient-ils pas réunir les chambres chaque année, dans le cours de janvier ? Parce que le ministre Galt est absent le public doit-il l'attendre ?

Parmi les innombrables innovations politiques introduites par les ministres-parjures qui ont le toupet de se dire "responsables," il n'en est point de plus inconstitutionnelle et de plus pernicieuse que celle si souvent mise en pratique par eux et qui consiste à quitter la province après chaque session, pour un temps illimité. Ces gaillards prétendant que le pays a besoin de leur présence en Angleterre, ne se gênent point de faire aux dépens de la province leur petit tour d'Europe l'un pour y placer ses bambins et l'autre pour apprendre à poser ! Nos ministres méritent d'être fortement blâmés d'abord pour dépenser inutilement l'argent public et négliger complètement les affaires de la province; et ensuite pour tromper les européens sur la blancheur et la beauté physique de nos ministres-parjures. Pourquoi n'a-t-on pas "exporté" le beau Narcisse, ou "Charley" ou bien encore Louis Siméon Morin ? Voilà des hommes qui nous auraient gagné des faveurs !

Puisque comme les oiseaux, les honorables ministres-parjures aiment tant à changer de climat, chaque hiver, qu'ils se s'arrangent de manière à ce que leur pégrinations ne soient point préjudiciables à la province.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les ministres se sont, enfin, décidés à ouvrir les chambres le 28 de ce mois !

Sont-ils pressés !

Depuis quelques jours, les colonnes du "Canadien" sont ornées de correspondances qui prouvent que les intrigues du maire Langevin au sujet du Chemin de fer du Nord ne trompent plus personne.

Tout le monde comprend que Sir Hector a joué les citoyens de Québec, mais le plus grand nombre dit comme monsieur Barthe :

"A cela nous ne pouvons que répondre que si les directeurs ne font rien il nous serait bien inutile de parler. Nous n'aimons pas les coups d'épée dans l'eau."

Admirable patriotisme ministériel !

Dans le but de répondre à un correspondant qui, il y a, déjà, près de deux mois, se permit de lui dire la vérité, maître Pierre Gauthier, le premier chicanier de la province nous a remis un "dosier" indéchiffrable et, par conséquent, indigne de la publication. Nous devons constater, aussi, que maître Pierre Gauthier en nous remettant son "dosier" ne nous a point obligé à le mettre à la porte comme il nous y contraignit, il y a quelques temps, par sa conduite grossières. Cette fois il s'est contenté du mépris que sa conduite à notre égard nous inspire.

Nous informons de nouveau les personnes de la campagne qui nous écrivent par la poste dans le but de s'abonner à "L'Observateur" de payer le port de leurs

lettres d'inclure dans celles-ci le montant de l'abonnement qui est de cinq chelins par an et payable d'avance. Sans cette condition "métallique" les lettres ne sont point retirées du bureau de poste et le journal n'est point expédié.

Afin de pouvoir satisfaire le désir de beaucoup de lecteurs nous publions, aujourd'hui, les débats de la cour criminelle.

A cause de cela la suite de la lecture ne paraîtra qu'au prochain numéro.

Nous informons nos abonnés de Montréal que monsieur Alphonse Doure est maintenant agent de "L'Observateur" dans leur ville.

McDONALD.

ALLEYS.



Les ministres Cartier, McDonald, Alley et Belleau, prenant des leçons de danse afin de danser, mardi prochain, le "reel" du pays.

POUR RIRE.

"Le Pilot" annonce que si le "solliciteur" Morin "perd son élection à Terrebonne, il est certain d'un siège ailleurs."

Le ministère se propose donc d'immoler un mouton ? Hélas ! si ce sacrifice ministériel a lieu, le budget de la province saignera diablement !

Le père Renaud a juré ses grands et ses petits dieux de faire réélire son jeune ami, son protégé, son Benjamin, son futur gendre, son tout ce que l'on voudra.

Pendant que les Canadiens souffrent les tortures de la famine que font Cartier McDonald et compagnie ?

— Ils dansent à "la Salle Musicale"

— Quelqu'un nous faisait remarquer que les neuf cents piastres que va dépenser Johnay McDonald pour faire danser, mardi prochain, ses douze cents convives auraient été mieux employées à nourrir les pauvres.

NOUVELLES D'EUROPE.



Le correspondant parisien du "Post" de Londres annonce que le nonce du Pape a déclaré que Sa Sainteté abandonnera la Romagne pourvu que ses autres possessions lui soient assurées.

La résignation du cardinal Antonelli n'est pas confirmée.

Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 27 novembre, les Chinois faisaient de grands préparatifs de guerre.

Le bruit courait à Paris, le 12, que le Congrès se réunirait le 15 février. On disait aussi qu'un traité de paix avait été conclu entre la France et l'Angleterre.

On pense que les événements d'Italie pourraient bien faire éclater la guerre entre la Sardaigne et Naples.

Le Pape, dit-on, a rejeté l'avis que lui avait offert l'empereur Napoléon.

Des démonstrations tumultueuses ont eu lieu à Parme; la populace demandait la réduction du prix du pain et le rappel de Garibaldi.

Les Espagnols se sont rendus maîtres de toutes les positions de Caboret, de Segro à la suite d'une victoire complète sur les Maures.

Un membre de la mission russe à Pékin dit que les Chinois ont reçu une grande quantité d'argent de la Russie.

On annonce la démission du cardinal Morlot de ses fonctions de membre du conseil privé et de grand aumônier de la maison de l'Empereur. Ce fait n'indique pas une amélioration dans les relations entre les cours de Paris et de Rome.

On assure que le gouvernement Français est sur le point de sévir contre la société de Saint-Vincent-de-Paul, la plus importante association charitable qui existe en France. Le ministre de l'Intérieur a déjà informé tous les fonctionnaires publics qu'ils eussent à choisir entre l'abandon de cette association ou celui de leurs charges publiques.

Le ministère piémontais a résigné et le roi a confié à M. de Cavour le soin d'en former un autre.

SENTENCES DE LA DERNIÈRE COUR.
CRIMINELLE.

La femme Bellemare: 15 jours de prison commune.

Antoine Saint-Jean: 12 ans de pénitencier.

Brooks: 9 mois de travaux forcés.

Crowley: 3 mois de travaux forcés.

Gosselin: condamné à être pendu le 7 avril prochain.

Desrochers: 6 mois de travaux forcés.

Bérubé: 4 ans de pénitencier.

(De plus amples détails au prochain numéro.—Réd.)

CONSEIL-DE-VILLE.

3 février 1860.

Résolu.—"Que l'indemnité demandée par dame veuve Charles Drouin, pour le hangar saccagé pendant l'incendie du 7 novembre dernier, ne peut être accordée.

Résolu.—"Qu'il soit enjoint au comité des Finances de préparer ou de faire préparer, sans délai, pour l'information de ce Conseil, les divers états qui suivent;

1o "Un état de toute et chaque somme maintenant due par la cité de Québec, indiquant la nature de chaque dette, l'époque et l'objet pour lesquels elle a été contractée, les noms du créancier, le taux d'intérêt qu'elle porte et l'époque ou elle est devenue ou sera due et exigible ainsi que la nature du titre qui la constate.

2o "Un état indiquant le nombre et le montant d'obligations émises jusqu'à ce jour, la date de leur émission, les noms des personnes auxquelles elles ont été vendues, le taux d'intérêt de ces obligations et l'époque où elles seront dues et exigibles.

3o "Un état indiquant le nombre d'obligations remboursées pendant l'année terminée le 31 de décembre dernier, les noms des porteurs de ces obligations.

4o "Un état indiquant le nombre des officiers de la Corporation de la cité de Québec, leurs devoirs et le traitement de chacun d'eux.

5o "Un état indiquant les sommes demandées pour l'année courante par les divers comités permanents et les dépenses contingentes de ce Conseil.

6o "Un état indiquant le revenu probable de la cité pour l'année courante et les sources de ce revenu.

7o "Un état de toute somme due à la cité de Québec pour quelque cause que ce soit, dans chaque quartier de la dite cité, indiquant les dettes sûres, les douteuses et les mauvaises."

Résolu.—"Qu'il soit donnée instruction au comité des Réglemens d'examiner quels amendements pourraient être faits aux actes d'incorporation de cette cité, afin de les insérer dans le projet de loi pour étendre les limites de la cité, qui sera soumis à la législature provinciale, à sa prochaine session, et faire rapport sans délai."

"Que le comité des Chemins fasse rapport de ce qu'il a fait ou ce qu'il se propose de faire au sujet de l'élargissement des rues Arago et Caron dans le quartier Jacques-Cartier."

TRIBUNAUX.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Samedi dernier, Casimir Desrochers a comparu sous l'accusation d'avoir volé une montre d'argent et une chaîne de

sûreté de la valeur de £2 11s. appartenant à Joseph Lauzé, cultivateur de Lotbinière.

Dans la soirée du 7 novembre dernier le prisonnier entra chez Joseph Lauzé et demanda à y passer la nuit. Celui-ci pria sa femme d'apprêter un lit pour l'étranger. Dans le cours de la conversation, le prisonnier dit qu'il allait voir un frère puissamment riche qui venait d'arriver de la Californie. Pendant la nuit il se leva et sortit sans bruit après s'être emparé de la montre qui pendait à la muraille. Le lendemain matin, Lauzé s'aperçut de la disparition de sa montre; et sans perdre de temps il se mit à la poursuite du voleur, accompagné de son fils et d'autres personnes.

Desrochers fut atteint à 6 milles plus loin et ils le trouvèrent en possession de la montre; il nia avec indignation l'avoir volée, prétendant que cette montre lui appartenait et fit même des menaces; devant la cour même, il persista à se dire innocent de l'accusation portée contre lui, mais il n'appela aucun témoin pour sa défense. Le jury rendit, sur le champ, un verdict de culpabilité contre le prisonnier qui avait ainsi violé toutes les règles de l'hospitalité.

ATROCE CRUAUTÉ.—Victor Gosselin est âgé de 25 ans; il comparait à la barre, accusé d'avoir, le 9 janvier 1859, volé à William-Flanagan Whelan, un pardessus une paire de gants, un mouchoir et 45 sous en argent, après l'avoir rudement frappé et laissé dans un état de d'insensibilité complète, par un froid très-rigoureux. Voici dans quelle circonstance a été commis cet acte hideux:

Le 8 janvier 1859, vers minuit, Whelan entra dans une auberge du faubourg Saint-Jean, et demanda quelque chose à boire. Le prisonnier s'approcha de lui quelques minutes après et lui offrit de lui payer l'echo, ce que d'abord Whelan refusa; mais ensuite il accepta un verre de genièvre. Invité par Gosselin à se rendre à sa maison, il refusa de le suivre disant que sa demeure était peu éloignée et peu après il quitta l'auberge suivi par le prisonnier. Quand ils furent descendus dans la rue, Gosselin frappa avec une bouteille Whelan à la tête, le renversa sur la neige, et le brutalisa jusqu'à ce qu'il devint insensible. Le froid était intense. Une femme de l'auberge fut témoin de ces atrocités et vit le prisonnier dépouiller Whelan de son habit, lui ôter ses gants et le laisser sans mouvements exposé à périr de froid dans la rue. Cette femme jura qu'elle avait vu le prisonnier traîner Whelan par le collet à quelque distance, en le frappant à diverses reprises, et se diriger vers sa maison. Whelan resta dans cette position depuis environ deux heures du matin jusqu'à six heures, quand M. L. F. Berlinguette, qui réside dans le voisinage, entendant des plaintes dans la rue, sortit de sa maison.

et trouva l'infortuné jeune homme sans habit, ni chapeau, ni gants, et ayant les pieds et les mains gelés. M. Berlinguette, le transporta chez lui, d'où peu après, à l'aide de la police, il le fit transporter à l'Hôpital de Marine. A son arrivée, le médecin de l'hôpital remarqua que Whelan avait une blessure au côté droit de la tête et que les pieds et les mains étaient si horriblement gelés, qu'il s'en suivrait nécessairement l'amputation. Whelan ne sortit de l'hôpital qu'en septembre dernier, n'ayant conservé des extrémités inférieures que les talons, n'ayant plus de mains, et ses plaies n'étant pas encore complètement cicatrisées.

Le prisonnier ne fit aucune défense; le jury, après l'adresse de Son Honneur le juge Duval, sortit de la cour, et après une absence d'un quart d'heure il revint porta un verdict de culpabilité.

—Mardi, Michaël Donovan comparait à la barre sous l'accusation d'avoir tué Ellen Kelly, sa femme, le 16 mars dernier, à Saint-Roch de Québec.

M. Okill Stuart poursuit au nom de la couronne et MM. Plamondon et R. Pôpe prennent la défense du prisonnier.

M. Okill Stuart commence la poursuite en disant qu'il apparaissait que le prisonnier et sa femme étaient adonnés à l'ivrognerie et se querellaient fréquemment; qu'en cette cause il s'agissait de reconnaître si la mort de cette femme pouvait être attribuée à l'usage immodéré de liqueurs enivrantes ou aux mauvais traitements du prisonnier. C'est ce que le jury devait décider après l'audition des témoins.

Marguerite Dempsey, femme d'Alexander McCabe, rend le témoignage suivant: —Je demeure dans le faubourg Saint-Roch; je connais le prisonnier; je connaissais sa femme; je me rappelle sa mort arrivée le 16 mars dernier. Je demeurais dans la même maison que le prisonnier et sa femme. Le 15 mars, dans la soirée, entre 9 et 11 heures, j'entendis la défunte pousser de grands cris, mais je ne pus comprendre ce qu'elle disait. Je me jetai hors de mon lit et je criai à Donovan "Prenez garde à ce que vous faites." La nuit suivante, entre minuit et une heure, j'entendis crier la servante du prisonnier et quelques minutes après il entra lui-même chez lui, s'adressant probablement, à sa servante il dit: Catherine, que se passet-il ici?" Celle-ci répondit: "M. Donovan, madame Donovan est morte!" Il dit: "Pourquoi ne m'avez-vous pas appelé plus tôt." Je n'entendis aucun bruit auparavant. Le lendemain matin, je vis le cadavre; il paraissait avoir des égratignures sur la figure; je n'y jetai qu'un regard et je me retirai aussitôt.

Thomas Quinn. Je demeurais sous le même toit que le prisonnier et sa femme porte voisine de leur appartement. Dans

la nuit du 15 mars ou le matin du 16, j'entendis le prisonnier à plusieurs reprises menacer sa femme. Le 16, le prisonnier vint chez moi vers 1 heure et y demeura jusqu'à 6 heures: il revint encore à 7h. et y demeura jusqu'à 11 et demie quand sa servante accourut et lui dit: "Vous êtes ici et votre femme est morte." Je l'accompagnai chez lui presque immédiatement et je vis madame Donovan étendue morte sur le plancher.

Denis Donovan, âgé de 10 ans, et fils du prisonnier, rend témoignage. Je me souviens, dit-il, quand ma mère mourut. Dans la soirée du 16 mars, entre 5 à 6 heures, elle se renferma dans sa chambre avec un pot de gin. Mon père était alors chez M. Quinn; il entra à la maison, vers 8 ou 9 heures, et alors ma mère était étendue sur le plancher, entre deux lits. Mon père retourna chez M. Quinn et ne revint que quand ma mère fut morte. Quand mon père fut sorti, il vint un jeune homme du nom de Girard qui demeura avec la servante jusqu'à 9 heures. Quand celui-ci fut parti, la servante annonça que ma mère était morte. Je n'ai eu connaissance d'aucune querelle entre mon père et ma mère la nuit qu'elle est morte; et je n'ai vu aucune blessure sur sa figure après sa mort.

Un grand nombre d'autres témoins furent appelés, mais ne comparurent pas et M. Okill Stuart déclara qu'il abandonnait la poursuite, voyant qu'elle n'était aucunement fondée.

John Burns est accusé d'avoir tiré une arme à feu sur Joseph Genet avec intention de le tuer.

MM. J. Pentland et O'Farrell défendent le prisonnier. Ayant été établi par les témoignages qu'un fusil chargé à poudre ne pouvait blesser, le jury déclara immédiatement, sans quitter la boîte, le prisonnier non coupable de meurtre; lequel après une remontrance de la part de la cour fut mis en liberté.

(Journal de Québec du 3 fév.)

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Veillez publier les quelques lignes suivantes destinées à faire sortir de l'oubli deux hommes qui ont mérité par leurs hauts faits la reconnaissance, sinon de la patrie du moins d'un petit coin de la paroisse de Saint-Gervais.

A la séance du Conseil Municipal de cette paroisse tenue le 16 de janvier dernier pour élire un maire, Joseph Jolivet, écuyer, fut réélu maire de la dite municipalité. Le nouveau maire en adressant le Conseil, dit qu'il ne savait pas s'il devait remercier ou blamer les conseillers pour l'avoir réélu une troisième fois. Il avait raison d'être indécis, car il avait

cabalé pour faire élire les conseillers actuels afin d'atteindre son but qui était le fauteuil de maire.

Il ajouta qu'il était mal vu aux séances du conseil du comité et que ses beaux chapeaux en espagne étaient brisés vu que Saint-Gervais n'avait pas été choisie comme chef lieu du comté de Bellechasse et que la cour de Circuit n'y avait point été placée! M. Jolivet devrait se réjouir au contraire puisque cette tournure d'affaires est l'œuvre de son ami Octave Fortier, écuyer, député de Bellechasse. J'oubliais que monsieur le député n'est plus son ami, mais à tout péché miséricorde; et M. Jolivet sait que l'illustre docteur sent le besoin de favoriser la partie nord du comté de Bellechasse afin de conserver un reste de popularité qui s'est teint ailleurs! Quant aux habitants de la partie centrale du dit comté de Bellechasse, le célèbre député les sacrifie pour un plat de lentilles. Ils sont de bons enfants qu'il les amuse à la porte de l'église avec des avis de motions, des chiffons de la chambre d'assemblée. Le tout soupoudré de beaucoup de belles promesses qui ne se réalisent jamais.

Voilà où nous en sommes réduits à Saint-Gervais avec des hommes comme ceux que je viens de signaler à l'attention des électeurs du comté de Bellechasse.

W. F. A.

Monsieur le rédacteur,

J'ai été bien surpris de lire sur le dernier numéro de "L'Observateur" une correspondance signée "UN CROS-TALON". L'auteur de cet écrit déclare que mon honorable demi-frère et "simple" ami est sur le point de quitter pour toujours le barreau; or, comme je sais le contraire, je m'empresse de rectifier cette erreur. Non seulement, le premier plaideur du Canada ne veut point dire adieu à la cour, mais il est sur le point d'intenter un procès au curé et aux syndics de Sainte-Marie-de-la-Bauce s'ils ne veulent point suivre ses ordres au sujet de leur nouvelle église!

Sachez-le:

De même que la mer est l'élément des poissons, de même aussi, la cour est l'élément des plaideurs de la "trempe" de mon ami.

UN PETIT TALON, Avocat.

ADRESSE D'AFFAIRES

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.